



Boyeria, Odonates & coe

Archives résumées
BASES DE DONNEES
(odonata-fr - libellules - boyeria)

[> Retour](#)**Logiciel téléchargeable**

De : Fatonjm@...

Date : Mardi 8, Février 2000 0:08

Objet : [odonata-fr] Parlons des bases de données ! c'est un test pour voir s'il y a des amateurs ...

Dans un courrier daté du 4/02/00 10:40:57, Arnaud LECHEVALLIER a écrit :

<<Je viens de mettre à disposition ma base de données pour gérer ses notes de terrain.>> /lien brisé, non repris dans ces archives/

Arnaud nous propose une structure de base de données qui fonctionne sur Access. Bonne idée, cela permet de comparer nos façons de travailler afin de garder la mémoire de nos prospections de terrain. Arnaud attaque très fort, et le risque est grand que beaucoup aient zappé sur son courrier très pointu. Pourtant, la gestion des informations par l'outil informatique est un sujet qui nous concerne tous.

Avant toute chose, pour les moins expérimentés en informatique, je vais essayer de donner quelques explications de base.

Les naturalistes rassemblent des "données" toujours de la même manière. Pour simplifier à l'essentiel, une donnée minimale c'est :

Une date ; Une espèce ; Un lieu ; Un observateur ;

Une base de donnée c'est donc une répétition des informations de même type :

Une date ; Une espèce ; Un lieu ; Un observateur ;
Une date ; Une espèce ; Un lieu ; Un observateur ;
Une date ; Une espèce ; Un lieu ; Un observateur ;
Une date ; Une espèce ; Un lieu ; Un observateur ; ... etc.

Beaucoup de logiciels du commerce peuvent gérer ce type de données, à la limite un simple traitement de texte avec des tabulations comme ci-dessus, ça suffit !

Pour gérer quelques dizaines, voire centaines de données, le logiciel le plus pratique est certainement EXCEL et tout le monde a commencé par lui. Attention à Excel, il est tellement souple que beaucoup l'utilisent de travers. En effet, sur Excel, il peut paraître inutile d'aligner les informations répétitives et le novice va être tenté par le "tableau à double entrée" : les espèces sur les lignes et les lieux dans les colonnes par exemple. Dans cet exemple, on serait obligé de faire un tableau par date !!! Grave erreur, temps perdu.

En fait ce système revient à recopier ses notes de terrain "au propre" mais ces tableaux sont ensuite impossibles à exploiter informatiquement.

Par contre, si on rentre dans EXCEL les données lignes à lignes dans les 4 champs "minimum" :

1- Date ; 2 -Espèce ; 3 - Lieu ; 4 - Observateur ;

Avec cette table, il sera possible d'utiliser une fonction très impressionnante d'Excel : Le tableau croisé dynamique. C'est l'ordinateur qui va ainsi fabriquer le tableau à "double entrée" à partir de la base de données. C'est magique car Excel peut croiser en un tour de main les espèces avec les dates, les dates avec les lieux, les lieux avec les observateurs ... etc.

A titre d'exemple, je joins un fichier Excel 5 avec des données sur les Calopteryx dans la réserve naturelle des Ramières et des exemples de tableaux croisés dynamiques... Cela pour mieux comprendre les possibilités du tableau.

Bien sûr, les données de base sont plus complètes, et une bonne base de données à une bonne vingtaine de "champs" comme celle que propose Arnaud. A signaler également, que les vrais logiciels de bases de données comme Access, Paradox, Maker, 4D ... offrent une plus grande sécurité de saisie et de stockage d'Excel.

S'il y a des amateurs qui sont arrivés en bas de cette page ??? On pourra en reparler.

Cordialement,

Jean-Michel FATON

Propriété des données

<<< **Début de discussion**

De : Fatonjm@...

Date : Mercredi 9, Février 2000 22:28

Objet : [odonata-fr] Re: Parlons des bases de données !

Salut les amis,

Mes considérations techniques sur les bases de données semblent éveiller un grand enthousiasme, vu le flot des réponses parvenues sur notre liste (+ de 40 personnes en sont restées estomaquées !). Aussi, je me permets de relancer la discussion sur un sujet plus philosophique : la propriété des données et le droit des auteurs.

J'ai remarqué, pour pratiquer les associations de naturalistes depuis fort longtemps, que ce sujet est source de nombreux conflits entre personnes et de nombreuses réticences à "mutualiser" l'information dans des bases de données associatives. Il me semble que cela vient d'un flou regrettable sur la propriété et les droits des auteurs. Or, qui dit propriété, dit pouvoir et il

est bien naturel que l'on s'interroge sur la façon de céder un pouvoir (même minime) auprès d'un tiers ou d'une association.

Pour bien fixer les choses, il faut d'abord énoncer une évidence : Le propriétaire de la donnée est son "inventeur" et uniquement lui. Il peut partager cette propriété avec les observateurs qui sont avec lui. Arnaud.Lechevallier pose la question suivante : "dans le champ, j'ai prévu un seul nom, est-ce suffisant". Je réponds que non, il faut noter si possible tous les noms.

L'utilisation et la publication des données nécessitent une clarification des relations entre l'inventeur de la donnée naturaliste, son utilisateur et son gestionnaire. Un code de déontologie et une convention de mise à disposition devraient être établis entre ces différents acteurs.

Inventeur de la donnée naturaliste --> Convention de mise à disposition
-->Organisme gestionnaire des données --> Convention de mise à disposition
--> l'utilisateur des données

Sauf contrat spécifique, l'inventeur (l'observateur) de la donnée conserve la propriété intellectuelle, matérielle et morale de celle-ci.
Il doit notamment conserver le droit absolu de :
- Rédiger ou publier tout document ou ouvrage se rapportant à la découverte de la donnée ;
- Transmettre à titre gratuit ou onéreux cette même donnée à un tiers.

En fait, dans le cadre de contrats d'étude, je crois que bien souvent il faut se battre pour conserver le droit à une utilisation libre de ses propres données !!!

L'ensemble des observations collectées par les naturalistes peut permettre d'effectuer un état des lieux objectif et un suivi à long terme de l'évolution du patrimoine naturel. La bonne gestion des informations, dans des bases de données informatisées, permet d'avoir un outil déterminant d'aide à la mise en œuvre d'actions de préservation de la biodiversité et des politiques de gestion durable des espaces naturels. Pour se faire, il faut créer des normes et des procédures standardisées de collecte des données, ainsi qu'un cadre commun pour leur traitement et de leur diffusion.

Tous ceci peut paraître un peu rude ... c'est pourtant un point clé de notre passion, il me semble ... mais au fait qu'en pensez vous ?

Jean-Michel FATON

>>>

De : "Jouve Didier" <Didier.Jouve@...>

Date : Jeudi 10, Février 2000 7:11

Objet : [odonata-fr] Re: [odonata-fr] Re: Parlons des bases de données !

C'est effectivement très intéressant. au fait, les naturalistes font-ils payer les données collectées aux bureaux d'étude qui les utilisent (et les revendent) ? ce serait un moyen somme toute assez justifié de financer la protection de l'environnement.

>>>

> Alsace

De : Cédric Vanappelghem <cvanappelghem@...>

Date : Jeudi 10, Février 2000 8:48

Objet : [odonata-fr] Re: [odonata-fr] Re: [odonata-fr] Re: Parlons des bases de données !

Salut,

Les naturalistes à titre personnel je ne sais pas (en tout cas pas moi mais je devrais peut être y penser..) mais certaine structure comme ODONAT en Alsace qui est coordonne des bases de données naturalistes régionales centralise ce genre de demande répercute au niveau des asso partenaires, fourni l'info au demandeur, encaisse et reverse avec un prorata aux différentes asso (cette structure est une émanation de toutes ces asso).

>>>

De : Cédric Vanappelghem <cvanappelghem@...>

Date : Jeudi 10, Février 2000 8:43

Objet : [odonata-fr] Re: [odonata-fr] Re: Parlons des bases de données !

Salut,

Désolé de n'avoir pas répondu aux considérations techniques de Jean-Michel mais c'est un sujet qui m'intéresse même si je ne suis pas un super informaticien. J'ai fait un petit truc pour gérer les obs (uniquement odonate) mais comparer à celui d'Arnaud.. Je n'ai pas encore eu le temps de bien son prospection.

Au sujet de la propriété des données : il y a des choses claires comme la propriété d'un obs à son inventeur et celles, moins claires, des bases de données et des conventions d'utilisation.

Je pense qu'à partir du moment où un naturaliste envoie ces données à une association il lui cède un droit d'utilisation des données dans les objectifs du programme correspondant à la récolte de ces données (je ne sais pas si je suis clair) de façon tacite. D'un autre côté il peut spécifier que ses données ne soit pas diffuser ensuite (on commence à le voir de+ en + souvent sur les formulaires : SFO, SHF etc..).

D'un autre côté il y a les propriété des bases outre la propriété de leur architecture (qui relève du droit d'auteur) il y a la propriété du recueil d'information qu'elle représente dès lors qu'il y a eu travail dans les processus de récolte, vérification et présentation (sans condition d'originalité).

Il existe un document très bien fait (d'où j'ai tiré ces informations) disponibles sur le site du Ministère de l'environnement : Principes de diffusion des données relatives à l'environnement. Il ne parle pas que de propriété des données mais aussi des conditions de diffusion, sur les types de conventions etc...C'est pas mal

De : Pelodyte@...

Date : Jeudi 10, Février 2000 15:52

Objet : [odonata-fr] Re: Re: Re: Parlons des bases de données !

Dans un courrier daté du 10/02/00 07:11:23 Heure d'hiver Paris Madrid, Jouve Didier a écrit :

> au fait, les naturalistes font-ils
> payer les données collectées aux bureaux d'étude qui les utilisent (et les
> revendent) ? ce serait un moyen somme toute assez justifié de financer la
> protection de l'environnement.

A mon sens, le probleme est que bien souvent les naturalistes ne sont pas au courant que leurs donnees sont utilisees par les bureaux d'etude...
@+

FLORENT YVERT

De : Fatonjm@...

Date : Jeudi 10, Février 2000 22:56

Objet : [odonata-fr] Bases de données

Faut-il faire payer les données naturalistes et financer la protection de la nature avec les bénéfices ?

C'est en effet un débat d'actualité et le projet d'Office des Données NATuraliste (le mal nommé ODonAT !), que souhaite mettre en place France Nature Environnement, est à la pointe de cette démarche.

Sur le plan pratique, la tarification des données pose problème :

- Pour les associations, il est assez difficile de vendre des données qui sont simplement mises à sa disposition gratuitement par des bénévoles. (Propriétaire = inventeur) - Il est donc délicat de tenir compte des coûts de collecte et de production de ces données.
- Il serait difficile d'ailleurs de préciser le coût d'une donnée car cela dépend des espèces et des régions. Le coût de collecte d'une donnée bota pourrait être de 10 à 20 FF, une donnée ornitho de 20 à 40 FF, une donnée odonato de 30 à 60 FF ... etc.
- Il me paraît plus légitime de faire payer les coûts du matériel, de conception des outils, de validation, de mise à jour, d'extraction et de traitement des données qui ont été mises à la disposition des associations ou des organismes publics.

A titre d'exemple, voici ce qui se pratique en Suisse :

STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, SEMPACH

(...)

Origine des données

La plupart des données ornithologiques et faunistiques sont fournies à la Station ornithologique par des collaborateurs bénévoles.

(...)

Transfert de données

Les banques de données de la Station ornithologique sont en principe à disposition de tiers. Selon les objectifs de la fondation, elles doivent être utilisées pour l'étude et la protection des oiseaux. La Station est responsable envers ses collaborateurs bénévoles de veiller à ce que les données soient utilisées conformément aux objectifs de la fondation. Cela signifie que certaines données peuvent ne pas être transmises, lorsque par exemple leur diffusion risquerait de porter préjudice à une espèce ou une population.

(...)

Dédommagement

La plupart des données nous sont communiquées gratuitement par nos collaborateurs ; il n'est donc en règle générale pas nécessaire de facturer les données proprement dites. Par contre, la Station ornithologique facture son propre travail. Le dédommagement comprend une taxe de base (Fr. 30 ./demande) et un dédommagement du temps de travail (tarif Association Suisse des Professionnels de l'Environnement ASEP, pour des demandes standards, Fr. 110.-/h; plus TVA; état: 1997).

NOTE : Il s'agit de Francs Suisse évidemment !

La station de Sempach donne cependant un conseil de bon sens "Dans bien des cas, il est recommandé de ne pas demander les données brutes mais de confier la sélection et l'interprétation à la Station ornithologique, en vue de la question posée. "

C'est donc tout naturellement que les associations sont très souvent capables de réaliser des expertises très pertinentes dans leur domaine de compétence, en exploitant de solides bases de données. Je crois donc qu'une base de données naturaliste est une sorte de "fonds de commerce", non pas une valeur directement monnayable.

Jean-Michel FATON

> Belgique

De : "de schaetzen" <rs.deschaetzen@...>

Date : Vendredi 11, Février 2000 9:39

Objet : [odonata-fr] Re: [odonata-fr] Re: Re: Re: Parlons des bases de données !

En Belgique aussi la question se pose, le Groupe Gomphus a entamé une réflexion sur le sujet. A l'avenir, l'utilisation de nos données par les bureaux d'études se fera de plus en plus souvent et nous devons nous organiser pour en toucher les dividendes (dans le but de mieux fonctionner ultérieurement bien sûr).

On vous tiendra au courant du résultat de nos discussions, promis.

Roland de Schaetzen
Groupe de Travail Libellules Gomphus

Le 07 févr. 2006

> [Retour](#)